

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 21 mars 2025

Mesures exceptionnelles prises pour la régulation du sanglier en avril et mai prochain afin de limiter les dégâts aux cultures dans le Gers

Le département du Gers a connu d'importants dégâts aux cultures ces dernières années, causés par une surpopulation de sangliers.

Outre les dégâts déjà constatés à la mi-mars 2025, les semis de printemps qui seront réalisés ces prochaines semaines sur tout le département seront compromis par de nouveaux dégâts causés par cette surpopulation de sangliers, friands des graines de semences.

C'est pourquoi, à l'issue d'une réunion en préfecture organisée le 17 mars dernier avec les acteurs du monde de la chasse et de l'agriculture et en déclinaison des accords-cadres nationaux, le préfet du Gers a décidé de prendre des mesures préventives sur la période à risque important de dégâts agricoles du 1^{er} avril au 31 mai 2025, et ainsi protéger notamment les semis de printemps.

Pour les chasseurs :

- Les détenteurs de droit de chasse **peuvent dès à présent solliciter une autorisation préfectorale pour du tir à l'affût et à l'approche en chasse complémentaire du 1^{er} avril au 31 mai 2025.**

Les responsables des détenteurs de droits de chasse collective dûment autorisés pourront désigner les chasseurs de leur société autorisés à chasser. Les demandes sont à faire auprès de la Direction Départementale des Territoires en suivant ce lien : <https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Chasse/Degats-agricoles/Periode-de-chasse-complementaire-du-1er-avril-au-31-mai>

- En cas de forte sollicitation des louvetiers, ceux-ci pourront solliciter les chasseurs soit pour l'organisation de battues complémentaires organisées par les détenteurs de droit de chasse par délégation du louvetier, soit pour les accompagner en renfort lors d'opérations de tir de nuit sous leur autorité.

Pour les agriculteurs :

En amont des semis d'avril et mai, lorsqu'ils anticipent des problématiques de dégâts au vu de la population locale de sangliers, les agriculteurs **peuvent sans attendre solliciter le lieutenant de louveterie de leur secteur pour l'organisation d'opérations préventives en amont des semis.** A défaut, ils peuvent contacter leur société de chasse qui fera le lien avec le louvetier.

Avant comme après les semis, et durant les mois d'avril et mai 2025, ils peuvent solliciter ces mêmes lieutenants de louveterie sur dégâts avérés aux cultures pour prévenir leur aggravation.

Les lieutenants de louveterie aviseront au cas par cas de l'opportunité d'une intervention directe de leur part ou d'un renfort par les détenteurs de droit de chasse concernés.

Les coordonnées de louvetiers et leur répartition sur le territoire sont disponibles sur le site des services de l'État dans le Gers : <https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Chasse/Lieutenants-de-louveterie>.

Ces coordonnées sont également rappelées ci-dessous, et sur la carte de répartition dans le département en pièce jointe.

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Afin de prévenir au plus tôt les dégâts causés par les sangliers aux cultures, il est essentiel que les exploitants agricoles impactés informent sans délai par appel téléphonique ou SMS le lieutenant de l'ovèterie territoriale compètent.

Circonscription	Nom	tel portable
1 – Cazaubon	DESTRUHAUT Christophe	06 38 70 94 79
2 – Nogaro	LACOSTE Alain	06 09 86 69 55
3 – Barcelonne du Gers	DUPEYRON Jean-Marie	06 38 28 10 60
4 – Montréal	CAZZOLA Yannick	06 59 44 25 95
5 – Eauze	MAGNES Mathieu	06 83 22 38 33
6 – Aignan	GIACOMAZZI Stéphane	06 77 20 79 40
7 – Montesquiou	ADER David	06 25 56 10 21
8 – Marciac	PASSET Jean-Jacques	06 66 37 76 00
9 – Miélan	DARAN Pascal	07 68 91 47 07
10 – Condom Valence	DEYRIS Florent	06 03 59 86 64
11 – Vic-Fezensac	GUERRA Laurent	06 65 08 18 76
12 – Plaisance	VERDIER-MATAYRON Clément	06 77 83 66 13
13 – Mirande	ORTHOLAN Francis	06 73 51 09 55
14 – Masseube	BREQUE Christian	06 83 93 01 77
15 – Lectoure	MASSON Philippe	06 61 55 01 63
16 – Fleurance	BROBST Philippe	06 09 33 09 67
17 – Riscle	PONSOLA Adrien	06 81 33 89 30
18 – L'Isle-Jourdain	TONELLO Sébastien	06 11 22 78 56
19 – Gimont	GAUTHE Patrice	06 81 54 76 10
20 – Auch	FERRES Jean-Louis	06 73 86 19 55
21 – Jegun	SABATHIER Bernard	06 81 96 40 96
22 – Seissan	SABATHIER Stéphane	06 83 86 90 20
23 – Saramon	CARTIER Guillaume	06 11 25 45 05
24 – Samatan	CECCHIN Cédric	06 14 09 05 88

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

